

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX  
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)**

---

**Séance plénière du mardi 13 juin 2023**

---

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Hervé BELARDI, Delphine DENAIS LALIEVE, Carine DIVER, Anne-Claire GAGNON, Benoît HAELEWYN, Patrick HARDY, Françoise MEDALE, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Brigitte RAULT, Catherine VOGT, Denis LEROUX (MinArm), Sandryne BRUYAS (MASA), Tiffany BOYER (MASA), Laurent PINON (MESR/DGRI)

Membres excusés : Sabrina HAMOUDI, Fanny MAGISSON (MinArm), Christophe MARIE, Edelgard MOTSCHWILLER, Jean-Michel POSTAL, Cédric SUEUR, Léa TERRAUBE (MTE/DGALN)

Absents : Thierry BEDOSSA/Stéphanie VERDU

Invité : Pierre MORMEDE (CNREEA)

Secrétariat : Christophe JOUBERT (MESR/DGRI), Valérie GOMEZ (MESR/DGRI)

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 4 avril 2023
3. Avis sur les 6 dossiers de formation
4. Retour sur le bilan annuel des CEEA
5. Groupe de travail du CNREEA « Formation des CEEA »
6. Groupe de travail « Médicaments »
7. Groupe de travail « sans réveil » – point d'actualité
8. Animaux utilisés à des fins pédagogiques (réglementation en cours, partage du groupe de travail précédent...)
9. Points divers
  - a. Mise en ligne des relevés de décision sur la page web

\*\*\*\*\*

Le président ouvre la séance à 10h09.

1. Mot de bienvenue

- a. Présentation des nouveaux membres Hervé BELARDI (titulaire) et Sabrina HAMOUDI (suppléante)

Hervé BELARDI étant en présentiel, il a pu se présenter et nous en dire plus sur son parcours professionnel au sein de la protection animale.

- b. Hommage aux anciens membres : Jean-Claude NOUET et Isabelle GOY-THOLLOT

Le président a souhaité mettre en lumière le travail et les qualités exceptionnelles d'Isabelle GOY-THOLLOT au travers de quelques mots.

Michel BAUSSIÉ a écrit un texte pour évoquer le parcours élogieux de Jean-Claude NOUET et se remémorer son engagement en faveur de la cause animale.

Ce texte lu en séance peut être retrouvé dans l'annexe I.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 4 avril 2023

Le relevé de décision est approuvé avec la prise en compte de modifications mineures demandées par un membre lors de la relecture.

3. Avis sur les 6 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales**

Université de Montpellier

Intitulé : Formation à la chirurgie expérimentale

**Référence : R-34UnivMontp-chir-12**

**Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable sans réserve et avec 1 recommandation** :

**Recommandation :**

1. Rappeler la possibilité de recourir aux analgésiques de palier 3 (opiacés) seuls ou associés aux  $\alpha$ 2-agonistes pour les interventions chirurgicales.

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales**

Université de Caen Normandie

Intitulé : Formation complémentaire spécialisée en procédures chirurgicales

**Référence : R-14UnivCaen-chir-18**

**Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable sans réserve et avec 2 recommandations**

**Recommandations :**

1. Simplifier le titre de la formation en supprimant les mots : « complémentaire » et « spécialisée ».
2. S'assurer qu'en plus des rappels des différentes voies d'administration (im, ip...) décrites dans la séance de travaux pratiques, les voies d'abord chirurgicales (laparotomie...) soient bien présentées.

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade**Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales**

Université de Lille

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant et réalisant des procédures expérimentales sur Souris, Rat, Lapin, Porc et Mouton

**Référence : R-59MEDLille-F1-15-rongeurs et lagomorphes + porc et mouton**

**Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 1 recommandation.**

**Réserves :**

1. Faire deux parcours différents sans cumul obligatoire et deux attestations distinctes basés sur le module de base et le module spécialisé de chaque groupe d'espèces (rongeurs-lagomorphes / porcs ovins).
2. Les examens devront être adaptés à chacun des deux parcours.
3. Fournir les deux modèles d'attestation de formation.

**Recommandation :**

1. Définir un seuil de réussite à l'examen à 12/20

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales**

Université de Lille

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales sur Souris, Rat, Lapin, Porc et Mouton

**Référence : R-59MEDLille-F2-15-rongeurs et lagomorphes + porc et mouton**

**Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 1 recommandation.**

**Réserves :**

1. Faire deux parcours différents sans cumul obligatoire et deux attestations distinctes basés sur le module de base et le module spécialisé de chaque groupe d'espèces (rongeurs-lagomorphes / porcs ovins).
2. Les examens devront être adaptés à chacun des deux parcours.
3. Fournir les deux modèles d'attestation de formation.

**Recommandation :**

1. Définir un seuil de réussite à l'examen à 12/20

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade**Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales**

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale

**Référence : R-75-INSERM-CHIR-17**

Le responsable pédagogique de la formation quitte la séance pendant l'évaluation de cette formation.

La commission donne un **avis favorable sans réserve et avec 1 recommandation.**

**Recommandations :**

1 En cas d'itinérance de la formation, s'assurer du respect de la réglementation (agrément de l'établissement utilisateur et de l'autorisation de projet)

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales**

LPPR de l'Ain

Intitulé : Application des procédures sur rongeurs et lagomorphes

**Référence : R-01 Lycée prof privé-F2-12**

**Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 3 recommandations.**

**Réserves :**

1. Supprimer des travaux pratiques les prélèvements rétro-orbitaires.
2. Supprimer des travaux pratiques l'administration intra-péritonéale chez le lapin.

**Recommandations :**

1. Prévoir des modalités de rattrapage des heures manquées.
2. Définir un seuil de réussite à l'examen à 12/20.
3. Pour la constitution du dossier veiller à mieux expliciter les contenus des différents items

4. Retour sur le bilan annuel des comités d'éthique en expérimentation animale (CEEA)

Le président du CNREEA présente en séance ce premier bilan des CEEA ([document disponible](#) sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Il rappelle que c'est une des obligations réglementaires. Celui-ci peut servir de base de travail et de base de réflexion. Quelques points sont plus sujets à échanges et à discussion.

Ce bilan concerne les 108 CEEA en activité en 2021. Depuis ce premier bilan, une vingtaine de CEEA ont fermé. Leurs structures et leurs compositions sont variables avec pour contrainte le respect des cinq compétences. Presque 2 000 membres sont impliqués d'où l'importance de la formation afin de respecter la réglementation et une certaine harmonisation.

Ce bilan fait état d'une difficulté de recrutement pour les membres non spécialistes. La formation qui permettrait la reconnaissance des compétences est peut-être une clé à explorer. La valorisation dans la carrière professionnelle permettrait de motiver les membres.

Actuellement 99 % des demandes d'autorisation de projet reçoivent des avis favorables mais il faut souligner que ces demandes font l'objet de nombreux échanges entre l'établissement utilisateur et le CEEA avant l'émission d'avis. Les comités indiquent que 9 demandes sur 10 bénéficient d'améliorations grâce aux CEEA.

Certains de ces échanges se font en amont de l'évaluation éthique finale, faut-il formaliser ces échanges au niveau national ?

Le fonctionnement des CEEA varie énormément d'un CEEA à l'autre et les moyens mis à disposition manquent parfois. Il est important de rendre visible le travail effectué par ces membres.

Pour conclure, ce bilan apporte une première photographie et mérite d'être approfondi par des audits pour mieux cerner l'organisation et le fonctionnement des CEEA. Ce bilan sera renouvelé chaque année. L'enjeu de la formation apparaît comme indispensable pour intégrer un même fond culturel et favoriser l'harmonisation.

Catherine VOGT ; Brigitte RAULT et Valérie NIVET-ANTOINE ont intégré un groupe de travail concernant la formation des membres de CEEA.

#### 5. Groupe de travail du CNREEA/CNEA « Formation des CEEA »

Ce groupe de travail a pour objectif d'établir des lignes directrices pour action à l'automne 2023.

Quelles devraient être les formations ? Peut-on envisager un MOOC hébergé par la plateforme FC3R ? Un document circule compilant l'existant (GIRCOR, Charles RIVER formation interne, ETPLAS, formation de base).

La semaine prochaine, il est prévu de mettre à jour la feuille de route de ce groupe de travail CNREEA/CNEA piloté par le CNREEA.

Les membres des CEEA doivent avoir l'opportunité de faire valoir leurs formations et participations au CEEA dans leur activité/évolution professionnelle. Ce serait une reconnaissance des collègues et de l'institution. Les non spécialistes doivent pouvoir bénéficier d'un cadre de formation particulier afin de ne pas déformer leur objectivité. L'objectif est une formation de base avec des attestations de suivis, éventuellement un MOOC comportant des QCM.

#### 6. Groupe de travail « Médicaments »

Un document de travail a été projeté en séance. Celui-ci établit la stratégie d'avancement défini ci-dessous.

Des sous-groupes de travail ont été créés :

- Premier sous-groupe de travail :
  - Etablir un guide de formation et des arbres décisionnels
  - Etablir un mode opérationnel en fonction des principes LINISA
- Second sous-groupe de travail :
  - Réaliser des fiches pratiques pour les principales substances utilisées dans les 5 usages.

Une réunion de travail est prévue le 7 septembre prochain.

#### 7. Groupe de travail « sans réveil » – point d’actualité

Ce groupe de travail a pour objectif de préciser la définition d’une procédure sans réveil. L’analgésie doit bien être présente lors de telles procédures. L’objectif premier est d’éviter la souffrance de l’animal après le réveil.

Le groupe souhaite éviter des dérives dans l’interprétation de la réglementation qui pourrait conduire à des euthanasies de convenance. Le devenir de l’animal après la procédure (réutilisation, adoption) est un axe de travail du groupe.

#### 8. Animaux utilisés à des fins pédagogiques (réglementation en cours, partage du groupe de travail précédent...)

Un groupe de travail est constitué avec Ivan BALANSARD, Patrick VERWAERDE et Françoise MEDALE. Il sera proposé à Samuel VIDAL et Christophe MARIE d’y participer. Ivan BALANSARD et Françoise MEDALE piloteront ce groupe.

#### 9. Points divers

##### a. Mise en ligne des relevés de décision sur la page web

Les relevés de décisions seront mis en ligne sur la page web de la CNEA tout comme ceux du CNREEA.

##### b. Par rapport à l’absentéisme

L’absentéisme de certains membres nuit au bon fonctionnement et au juste partage du travail au sein de notre commission nationale. Le président rappelle l’importance de l’implication et de la nécessaire participation régulière de tous ses membres nommés *intuitu personae* par arrêté pour le bon fonctionnement de la commission et de ses groupes de travail.

##### c) Sandryne BRUYAS informe la CNEA que cette réunion est la dernière à laquelle elle participe. La CNEA remercie chaleureusement Sandryne BRUYAS pour son engagement et l’ensemble du travail qu’elle a réalisé pendant plusieurs mandatures.

oooooooo

La séance est levée à 16h30

Jean-Claude NOUËT nous a quittés.

Témoignage de Michel BAUSSIÈRE

A Montceau-les-Mines le 21 mai 2023.

Le Professeur Jean-Claude NOUËT, professeur de l'Université, ancien praticien hospitalier, ancien vice-doyen de la Pitié Salpêtrière, est décédé le 18 avril dernier, dans sa 91<sup>ème</sup> année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Toutefois des hommages publics lui ont été rendus. Ils saluent tous un grand médecin, un savant et une personnalité forte et généreuse. Ils soulignent par-dessus tout un défenseur militant de la cause animale, un homme d'engagement dans une trajectoire allant de la science au droit, empruntant le chemin de l'éthique.

Son opposition à la chasse semble bien avoir été le point de départ de son engagement dans la défense des animaux. Il a créé en 1977, aux côtés d'Alfred KASTLER, Prix Nobel de physique, la Ligue Française des Droits de l'Animal, devenue, sous le même sigle, la Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences.

Je peux témoigner que la LFDA était son enfant chéri au service de laquelle il mit, comme l'a rappelé l'actuel président Louis SCHWEITZER, « son intelligence, sa science, son courage et sa persévérance ». J'ajouterais volontiers une très grande exigence, intellectuelle et morale, sans compter un travail colossal de plus d'un demi-siècle. Pour lui, la LFDA n'était pas une simple organisation de protection animale. Il me paraissait détester cette notion de protection animale. Elle était d'abord et avant tout un laboratoire d'idées au service de la recherche d'une place équilibrée de l'homme au milieu du monde vivant, dans sa relation avec le monde animal en particulier. Le ministère de l'agriculture a reconnu depuis longtemps la LFDA comme une organisation sensée et responsable, une interlocutrice privilégiée, c'est tout dire.

Je connaissais Jean-Claude NOUËT depuis la fin des années 90, le rencontrant régulièrement - et appréciant son élégance et sa rigueur intellectuelle qui ne laissait pas indifférent - lors de réunions, au ministère de l'Agriculture, du Comité consultatif de la santé et de la protection animale (CCSPA). Mais c'est en 2014 que nous avons fait beaucoup plus ample connaissance, d'abord dans un affrontement personnel à propos de la lutte contre l'antibiorésistance et plus particulièrement de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire. La manifestation des vétérinaires devant le ministère de la Santé avait déclenché son ire, exprimée dans un article de la revue de la LFDA. Je suis allé, à la qualité de président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, à sa rencontre, nous nous sommes expliqués autour d'un déjeuner, il m'a laissé lui répondre dans la revue suivante et ce fut le point de départ d'une coopération et d'une estime réciproque. Je le revois un peu plus tard me faire visiter, avec une émotion à peine contenue, l'impressionnante salle des archives de la Fondation. Il était le principal rédacteur de tous les documents accumulés... Peu de temps après, avec le Président SCHWEITZER, il me sollicitait pour devenir administrateur de la Fondation, ce que je fus de 2016 à 2021.

La CNEA, dont il fut longtemps membre titulaire avant d'en devenir, à sa demande, suppléant, retiendra du Professeur NOUËT le souvenir d'une grande figure humaniste au caractère affirmé et exigeant, d'un homme spirituel à l'humour parfois corrosif, à la répartie possiblement cinglante, d'un homme volontaire et courageux au service des animaux et du vivant, d'une belle personne immensément enrichissante pour ceux qui ont eu l'honneur et le privilège de le connaître.